

Conseil communal du 18 05 2026

Question orale de Madame Helena Ruiz Fabra concernant : Stages de vacances : garantir la priorité aux Etterbekois-es

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens à remercier les services communaux pour l'accueil et les informations présentées lors de la rencontre "Découvrez les initiatives destinées aux jeunes d'Etterbeek" qui a eu lieu le 31 janvier 2026 à l'Orangerie – Parc Hap. Cette matinée a été très enrichissante et m'a permis de mieux comprendre les actions et dispositifs proposés aux enfants et aux jeunes de notre commune.

Je souhaite revenir sur un point concret concernant les stages de vacances. Aujourd'hui, à Etterbeek, les enfants domiciliés dans la commune bénéficient uniquement de tarifs préférentiels, mais l'accès aux inscriptions reste le même pour les résidents et les non-résidents.

Je demande donc que la commune envisage de mettre en place une priorité d'inscription pour les enfants résidents, en plus des tarifs préférentiels. Cette priorité pourrait prendre différentes formes, par exemple :

- Des périodes d'inscription différentielles, réservées aux enfants domiciliés dans la commune avant l'ouverture au public général.
- L'inscription via les écoles, pour permettre aux résidents de s'inscrire plus tôt.
- La priorité dans l'attribution des places lorsque le nombre de participants est limité, ce qui est particulièrement important pour les activités très demandées, dont les places se remplissent rapidement.

Il est à noter que certaines communes limitrophes appliquent déjà ce type de mécanismes, permettant aux familles résidentes d'avoir un réel avantage. En l'absence de mesures similaires à Etterbeek, nos résidents sont doublement désavantagés :

1. Ils n'ont pas de priorité pour accéder aux stages dans les communes limitrophes.
2. Dans leur propre commune, les places limitées ne leur sont pas réservées, et ils doivent donc concourir avec les non-résidents pour les activités les plus prisées.

Il serait également utile que la commune communique clairement les critères et les périodes d'inscription, afin que cette priorité soit transparente et équitable pour toutes les familles.

Cette mesure permettrait de renforcer l'accès des familles locales aux stages de vacances et de mieux organiser la participation des enfants de la commune.

Je vous remercie de votre attention.

Conseil communal du 18 05 2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Oui, votre questionnement est évidemment tout à fait légitime. Donc vous savez que, à l'instar d'autres communes dans les services que nous rendons à la population, lorsque ils génèrent quand même un coût important, on différencie ceux qui habitent la commune de ceux qui n'habitent pas la commune. Et la différenciation est simple, c'est lié bien sûr au fait que ceux qui habitent la commune contribuent à financer l'effort commun de la commune par le paiement de leurs impôts communaux, ce qui n'est pas le cas pour les autres. Raison pour laquelle, par exemple, à la piscine, le tarif n'est pas le même pour ceux qui résident à Etterbeek et ceux qui n'y résident pas. A mon initiative, le service de la jeunesse a créé depuis 2008 – et c'est devenu totalement autonome en 2021 - des stages qui rencontrent un succès croissant, année par année, puisqu'on dépasse les 8500 enfants qui fréquentent ces stages.

À l'origine, les enfants résidant à Etterbeek et les enfants fréquentant une école etterbeekoise (non pas communale mais située sur le territoire d'Etterbeek) et reconnue par les communautés, bénéficiaient du tarif préférentiel etterbeekois. Les enfants non-résidents ne fréquentant pas une école etterbeekoise étaient soumis au tarif plein.

Le collège s'est repenché à l'occasion des discussions budgétaires sur cette question, et le 8 janvier a pris une décision de simplifier le dispositif en restant cohérent avec le choix de privilégier ceux qui habitent la commune. Et donc désormais, ce sont les enfants qui résident à Etterbeek via leurs parents, qui bénéficieront du tarif préférentiel fixé à 70€. Les enfants non-résidents seront soumis au tarif plein. Les enfants qui fréquentent une école etterbeekoise parce que donc, pour éviter toute confusion on ne parle plus d' « école communale », parce que si on prend l'école communale au sens strict, ce sont les écoles dont le pouvoir organisateur est la commune, ce serait une discrimination évidemment donc ça, il n'en a jamais été question, ça n'a jamais été appliqué. Donc, on a modifié dans le texte la notion d'enfants fréquentant une école etterbeekoise mais sans résider à Etterbeek : ils ne vont plus bénéficier du tarif préférentiel.

Les données disponibles montrent d'ailleurs que les enfants non-résidents représentent moins de 5% des enfants inscrits aux stages. Donc, ça montre quand même l'ampleur du nombre de personnes qui sont inscrites. Et pour l'information des familles, les dates d'inscription sont connues en début d'année civile, communiquées via la brochure en ligne, sur le site communal et rappelées aux parents à chaque fin de stage, notamment lors du spectacle chaque vendredi. Il y a une communication visible sur les réseaux sociaux de la commune, un rappel sur le site de la commune et les affiches visibles pendant des stages placés aux entrées et aux sorties. Donc, on espère ainsi avoir été clairs par rapport à la réponse à votre question.

Madame Ruiz Fabra :

Oui mais peut-être que je n'ai pas compris. Où il y a la différenciation dans l'inscription, en fait ? Pourquoi les enfants qui habitent à Etterbeek, même s'ils sont la majorité qui s'inscrit, ne peuvent pas avoir un extra-temps pour le faire, avant que les autres enfants s'inscrivent, pour qu'ils reçoivent une priorité ?

Conseil communal du 18 05 2026

Monsieur le Bourgmestre :

Donc là vous revenez un petit peu sur votre notion d'un moment spécifique réservé aux etterbeekois pour s'inscrire, c'est ça ?

Madame Ruiz Fabra :

Oui en fait, parce que ce qui arrive avec les communes limitrophes c'est que par exemple, j'ai un enfant et si je vais l'inscrire à des choses qui sont chouettes comme par exemple le foot ou quelque chose d'autre qui est à la côte, je n'ai pas la priorité à Auderghem mais je n'ai pas non plus la priorité à Etterbeek puisque je dois m'inscrire en même temps que les gens qui n'habitent pas sur la commune qui sont peut être scolarisés à Etterbeek, mais qui ne sont pas etterbeekois.

Monsieur le Bourgmestre :

Le collège a débattu de cette suggestion que vous aviez faite mais qui ne nous paraît pas opportune pour 2 motifs. D'une part, tout le monde est informé en temps et heure depuis toujours et à tout moment, des conditions d'inscription. Et d'autre part, il n'y a que 5 à 6% d'enfants qui ne sont pas résidents qui participent aux stages. Donc on ne voit pas en quoi il faudrait faire en sorte que les 95% de ceux qui sont avec un tarif privilégié devraient, en plus, pouvoir être inscrits avant les autres. Il nous semble que la différenciation de tarifs permet de privilégier les Etterbeekois de manière suffisante. C'est ce que le collège a estimé et c'est cohérent par rapport aux autres institutions utilisées par la commune comme la piscine par exemple, où il n'y a pas non plus cette différenciation de timing pour les inscriptions. Dans les clubs non plus. Donc au moins c'est cohérent comme règle, c'est la même chose pour tout le monde. Mais c'est vrai qu'il était opportun de privilégier ceux qui habitent la commune par rapport à ceux qui n'habitent pas la commune et cette notion d'école communale (à la réflexion, école située à Etterbeek), eut été discriminatoire, si on n'avait pas privilégié les personnes habitant la commune. Voilà, merci.

Conseil communal du 18 05 2026

Question orale de Madame Helena Ruiz Fabra concernant la demande d'adaptation du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Etterbeek

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à notre demande d'adaptation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) introduite au mois de novembre, je souhaite aujourd'hui faire un rappel et ajouter une proposition.

À titre d'exemples non exhaustifs, nous avons demandé si cette révision pourrait notamment concerner :

les modalités des interpellations et des questions des conseillers, notamment les délais et les limites ;

les interpellations et initiatives citoyennes, en ce qui concerne les seuils et les procédures ;

ainsi que les règles de déontologie applicables aux membres du conseil et à leurs cabinets.

Nous souhaitons également soulever la question de la possibilité de permettre aux groupes politiques de prendre brièvement la parole à la suite d'une interpellation et/ou d'une initiative citoyenne, comme cela se pratique déjà dans plusieurs communes et comme notre ROI ne l'interdit pas.

Pouvez-vous confirmer le calendrier envisagé pour la révision du ROI ?

Je vous remercie de votre attention.



Conseil communal du 18 05 2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Je donne la parole à Madame la Secrétaire communale, parce que ce point est assez technique et que les situations sont disparates entre les communes. La Secrétaire communale a interrogé Bruxelles Pouvoirs Locaux par rapport à l'évolution de ce dossier. Dans certaines communes, des textes qui ont été adoptés ont été annulés et dans d'autres communes, les mêmes textes ne l'ont pas été. Donc, je pense que c'est pertinent d'écouter Madame la Secrétaire communale.

Madame la Secrétaire communale :

Dans le cadre de la question orale que vous aviez déjà posée en novembre dernier, l'administration avait déjà mis les éléments suivants en avant : on avait déjà travaillé sur un projet de règlement d'ordre intérieur (ROI) pour notre commune. Nous avons déjà effectivement 1 texte qui contient évidemment les modifications qui font suite aux changements de la nouvelle loi communale, qui intègre différentes réécritures pour éviter des divergences d'interprétation, qui complète certaines modalités pratiques, et qui encadre la retransmission des conseils communaux, ce que nous avons mis en place de depuis lors.

Dans son état actuel, ce projet de ROI tient également compte des expériences d'autres communes qui ont vu leur ROI - Monsieur le Bourgmestre en a parlé juste avant - annulé par la tutelle pour avoir adapté des délais repris dans la nouvelle loi communale, ajouté des conditions supplémentaires alors qu'à certains moments, la loi communale prévoit expressément que c'est le ROI du Conseil communal qui peut modaliser certaines dispositions. Malgré tout, ces dispositions ont été annulées. Dans certains cas, elles ont été annulées, dans d'autres cas, elles ont été approuvées.

Et donc , ça nous a posé question. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en contact entre les différents pouvoirs locaux et qu'on essaie de profiter des expériences des uns et des autres et de s'inspirer mutuellement, en tout cas certainement quand il y a des questions notamment juridiques. Cette situation rendant évidemment le fonctionnement des assemblées assez difficile, il avait été précisé à ce moment-là que l'administration participerait à un groupe de travail intercommunal (GTI) sur la thématique générale des règlements d'ordre intérieur et des avis négatifs rendus par la tutelle. La dernière réunion de ce GTI s'est tenue aujourd'hui-même, ce matin, et à laquelle notre administration était bien entendu présente.

Donc, on s'est retrouvé avec plusieurs communes à la fin de l'année passée, début de cette année-ci, prêts à venir au Conseil communal avec le ROI mais vu les retours divergents reçus par la tutelle, on a décidé de revoir notre copie et de se mettre en groupe de travail pour retravailler les textes. Et donc, comme je vous le confirme, la dernière réunion a eu lieu ce matin. Donc c'est vraiment tout récent.

En parallèle au travail d'harmonisation et de consolidation réalisé par le GTI, la Commission bruxelloise de déontologie a entre-temps publié, le 26 janvier dernier, un code de déontologie applicable à l'ensemble des mandataires locaux. Ce texte est cependant très différent du texte qui avait été proposé il y a plus d'un an par

Conseil communal du 18 05 2026

le gouvernement bruxellois, et qui était repris il y a quelques mois dans notre projet de ROI, moyennant quelques amendements.

J'ai effectivement interrogé Bruxelles Pouvoirs Locaux afin de savoir si ce code de déontologie applicable à l'ensemble des mandataires locaux était amené à remplacer le code de déontologie propre à chaque commune. La réponse donnée par Bruxelles Pouvoirs Locaux a été négative. En sus du code de déontologie applicable à l'ensemble des mandataires locaux, dont question plus avant, chaque commune doit également reprendre son propre code de déontologie dans son ROI.

Donc, la direction formulée par BPL est de reprendre intégralement le code de déontologie publié le 26 janvier dernier et de le compléter par différentes dispositions issues du code de déontologie proposé par le gouvernement bruxellois non reprises par la Commission bruxellois de déontologie. Nous avons déjà effectué tout un travail qu'on a dû recommencer en fait. Cette approche a été suivie par notre administration, de sorte que le projet de ROI se compose donc à la fois du code de déontologie du 26 janvier 2026, de compléments issus de la proposition du gouvernement bruxellois et des dispositions propres.

Maintenant, en ce qui concerne la possibilité de permettre au groupe politique de prendre la parole à la suite d'une interpellation citoyenne, à cette heure-ci, effectivement, le projet de ROI ne le spécifie pas. Je rappelle aussi que la loi visait clairement, dans l'ajout d'un article dans la loi communale, que l'exposé de l'interpellation citoyenne a lieu en début de séance, le Bourgmestre ou le membre du Collège ayant ce point dans ses attributions répond à l'interpellation séance tenante. C'est ce qui a été respecté effectivement aujourd'hui.

Comme pour l'ensemble des modalités qui ne seraient pas réglées par le ROI, c'est la section relative au déroulement des débats et de la police de la séance qui s'applique.

Donc nous avons été particulièrement proactifs dans ce dossier, parfois à fonds perdus, il faut bien le reconnaître, eu égard aux instructions contradictoires qui ont caractérisé ce dossier qui nous a semblé beaucoup plus ardu à la longue et dont l'avancée a évidemment été ralentie, comme vous aurez pu le constater, par des contraintes extérieures.

Néanmoins, nous disposons actuellement d'un projet de ROI qui a réussi à concilier l'ensemble des impératifs et il sera présenté, ce jeudi, au collège des Bourgmestre et Echevins en vue d'une inscription au prochain conseil communal.

Je vous rappelle donc qu'a eu lieu ce matin la dernière réunion du GTI dont nous avons encore tenu compte dans la rédaction du texte qui va maintenant être présenté au Collège pour une première lecture. Le collège n'a même pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Monsieur le Bourgmestre :

Donc nous sommes loin d'être restés inactifs dans ce dossier. Mais il faut dire que les errements, les attitudes de la région par rapport au texte parfois identique une fois approuvé, une fois annulé, nous laisse quand même pantois.

Conseil communal du 18 05 2026

Madame Ruiz Fabra :

Merci pour tous les détails et pour le travail fait jusqu'aujourd'hui.

Monsieur le Bourgmestre :

Merci à vous



etterbeek.brussels

Conseil communal du 18 05 2026

Question orale de Monsieur Pieterjan Vanden Boer concernant le suivi de la motion relative à l'instauration de journées supplémentaires sans voiture.

La Journée sans voiture est chaque année un événement très attendu, qui permet aux Bruxellois de découvrir leur ville autrement.

Lors du conseil communal du mois de novembre, Ecolo-Groen a déposé une motion visant à soutenir la demande de journées sans voiture supplémentaires dans la Région de Bruxelles-Capitale et à organiser des journées sans voiture au niveau communal.

Le Collège avait réagi positivement à cette proposition et avait indiqué que les possibilités et les éventuels obstacles seraient analysés par le service Mobilité.

C'est pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes :

1. Le collège a-t-il examiné la possibilité d'organiser une journée sans voiture supplémentaire à Etterbeek ? Quelles pistes concrètes ont été étudiées et quelles conclusions en ont été tirées ?
2. Le collège a-t-il déjà entrepris des démarches en vue de la mise en place d'une journée sans voiture communale ?



Conseil communal du 18 05 2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Donc, on a évidemment étudié les choses et je vais faire équipe avec l'Echevin de la mobilité. Je vais commencer par vous donner la réponse du service de sécurité routière, la réponse du service de police et évidemment Monsieur l'Echevin de la mobilité va donner la réponse d'un service cher à son cœur, qui est le service de la mobilité.

En ce qui concerne donc la sécurité routière, les services communaux sont mobilisés sur la préparation de la journée sans voiture de 2026 et travaillent à constituer un dossier de demande de suivi auprès de la région de Bruxelles capitale en vue de l'organisation de la journée de 2027.

Concernant la seconde journée sans voiture, le collège n'y est pas opposé par principe. Il faut voir si cette décision peut véritablement être prise. D'abord, précédée par un avis de la zone de police, ensuite évaluer la faisabilité financière et voir si la région interviendrait ou non pour financer, notamment sur le plan de l'animation et des activités qu'il faut offrir aux citoyens durant la période de la journée sans voiture complémentaire.

En ce qui concerne le weekend de la fête de l'IRIS, cela coïncide avec d'autres événements d'envergure comme l'avenue de Tervueren, mais aussi des brocantes et marchés qui mobilisent déjà de nombreux agents communaux. Il est donc difficile de s'engager d'ores et déjà sans avoir vérifié si les effectifs administratifs et techniques peuvent subir le choc.

En ce qui concerne la police, donc j'ai posé la question et la réponse est que pour réaliser la journée sans voiture en 2025, 76 membres du personnel du corps de police ont dû être requis durant l'ensemble de la journée. Si vous voulez tout savoir, ils se sont répartis avec un commissaire principal, 8 inspecteurs principaux, 65 inspecteurs et 2 agents de police. Vous me direz, qu'est-ce que ça coûte ? Cela coûte plus ou moins 40 000€ à l'époque, donc ce sera plus évidemment aujourd'hui. Ce qui veut dire que l'impact financier d'une journée complémentaire est quand même important, parce que pour le collège, organiser une journée sans voiture, sans rendre aux citoyens la possibilité d'avoir une commune hospitalière, accueillante pour l'événement, c'est quand même triste. Et donc, traditionnellement, le service animation introduisait et recevait un subside permettant le financement plus que partiel de l'opération.

Si on doit supporter à peu près 50 000€ (entre 40 000€ et 50 000 €) de frais supplémentaires policiers d'une part et nous-mêmes, prendre en charge l'animation sur le terrain, c'est quand même un coût qui est sensible. Donc, on en est là aujourd'hui. On attend aussi la réponse puisque la demande a été faite déjà à la Région. On n'a pas de réponse mais on est un peu craintifs compte tenu des choses qu'on lit, qu'on entend et qu'on voit sur le plan financier. Je passe alors la parole à Monsieur du Bus.

Monsieur l'Echevin André du Bus :

Merci Monsieur le Bourgmestre. La journée sans voiture est un événement que nous apprécions tous, parce que c'est un événement qui clôture et chapeaute la semaine de la mobilité qui se caractérise par toute une

Conseil communal du 18 05 2026

série de d'animations, d'actions, de sensibilisations et nous avons toujours soutenu cette initiative de manière terriblement volontariste puisque nous finançons toute une série d'animations le jour-même de la journée sans voiture, de telle sorte que l'ensemble de la population, les familles, les jeunes enfants, etc puissent profiter au mieux de ce moment. Ce qui ne sera pas sans incidence si nous devons procéder à une seconde journée de la mobilité parce qu'organiser une 2^{ème} journée de la mobilité sans pouvoir offrir le même type d'animations et de services que ce qui est offert dans la journée traditionnelle de la journée sans voiture, n'aurait pas beaucoup d'intérêt. Ceci étant, cet engagement financier réel est rendu possible grâce aux soutiens et aux subsides régionaux, c'est dans ce cadre-là que nous finançons cela, ce qui n'est pas encore le cas pour une 2^{ème} journée sans voiture.

À côté de cela, le service [de la mobilité] rappelle qu'il a octroyé 310 dérogations. 310 demandes ont donc été analysées, traitées, approuvées, rédigées, etc.

Le service mobilité est presque totalement mobilisé sur cette tâche pendant une dizaine de jours et le service nous fait savoir qu'il ne serait pas en mesure d'assumer le quadruple de la charge de travail d'une journée sans voiture. Ce constat n'exclut toutefois pas la multiplication des journées sans voiture si des mesures régionales d'accompagnement sont proposées.

Et donc le service fournit une série de pistes non exhaustives qu'il y aurait lieu d'approfondir :

- Transférer la charge administrative à la région à l'instar des dérogations octroyées dans le cadre de la zone de basses émissions. Les demandes de laisser-passer pourraient totalement ou en partie être gérées par la Région et, dans ce cas de transfert, les administrations communales pourraient gérer uniquement les demandes de particuliers et déléguer le traitement des demandes de dérogations introduites par des entreprises à la région;
- Il faudrait automatiser l'octroi de dérogations à certaines catégories. Certaines catégories de véhicules peuvent circuler lors de la journée sans voiture, comme des taxis en station, les personnes disposant de la carte de stationnement pour personnes en situation de handicap ou encore les véhicules immatriculés CD;
- Les catégories exonérées de la demande de dérogation pourraient être élargies, ce qui simplifierait le travail;
- Il faudrait aussi numériser l'octroi des demandes de dérogation tout en maintenant un service alternatif pour les personnes en difficulté avec le numérique.

Vous savez que la fracture numérique est beaucoup plus forte que ce que l'on imagine, beaucoup plus. Ça ne touche pas uniquement les personnes du 3ème âge mais ça touche en fait toutes les strates de la population et donc les demandes sont principalement introduites via la plateforme irisbox. En 2025, le service mobilité n'a assuré que 4 rendez-vous avec des citoyens et il pourrait être ainsi mis en lien avec la base de données de la Div et l'octroi d'une dérogation numérique supprimerait 2 étapes, la rédaction et la remise en mains propres.

- Il faudrait examiner, en concertation avec le Conseil consultatif de la mobilité, l'implication de cette de cette mesure et je trouve que c'est une suggestion intéressante et pertinente.

Voilà Monsieur Bourgmestre, Monsieur le conseiller, les éléments du service de la mobilité.

Monsieur le Conseiller Pieterjan Vanden Boer:

Hartelijk dank voor de uitgebreide toelichting. Ik ben het niet helemaal eens met de schepen dat de aantrekkelijkheid van de autoloze dag niet zou bestaan zonder alle activiteiten; ik denk dat er veel mensen zijn die gewoon graag zouden willen fietsen en wandelen in de straten, maar dat gezegd zijnde begrijp ik dat er ook administratieve en financiële drempels zijn. Dit staat in het regionale regeerakkoord en ik hoop dat er een regionaal initiatief komt om de tweede autoloze dag op 8 april te organiseren met financiële steun van de gemeenten.

In ieder geval bedankt voor het bekijken en ik ben ook erg benieuwd naar het advies dat de mobiliteitsraad zal geven.



Conseil communal du 18 05 2026

Question orale de Monsieur Pieterjan Vanden Boer concernant l'état d'avancement du Plan Climat.

En novembre 2024, le collège a approuvé le Plan Climat. Ce plan est le résultat d'un long processus de consultation avec les différents services afin de définir des actions permettant de réduire l'impact climatique de la commune.

Le Plan Climat comprend plus d'une centaine d'actions réparties entre les services, avec des objectifs fixés pour 2030 et 2050.

En fin d'année dernière, notre groupe a déposé une proposition visant à adopter une méthode permettant de mieux suivre l'impact climatique du budget (« Évaluation climatique du budget » développée par l'Institut de l'Économie pour le Climat). Cette proposition devait être étudiée par les services et discutée ultérieurement en commission.

À ce sujet, j'aimerais poser les questions suivantes :

1. Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan Climat ? Comment se déroule la coordination entre les différents services ?
2. Est-il possible de donner une estimation des budgets prévus dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Plan Climat ?
3. L'impact en termes de réduction des émissions de carbone est-il suivi ? Un état des choses récent peut-il être communiqué ?
4. De quelle manière le collège entend-il renforcer la transparence concernant la mise en œuvre du Plan Climat ?
5. Le collège a-t-il poursuivi l'analyse de la possibilité d'introduire une « Évaluation climatique du budget » ? Cette question sera-t-elle discutée en commission ?
6. Serait-il possible d'organiser une commission afin de discuter en détail de l'avancement du Plan Climat ?

Conseil communal du 18 05 2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Monsieur Pieterjan Vanden Boer, je vous avais demandé de remettre votre question sur le plan climat, en vous promettant une réponse détaillée parce que ça justifiait un travail assez approfondi. Et donc je vais tenter de vous satisfaire en vous donnant cette réponse.

C'est donc en novembre 2024 que le collège a approuvé le plan climat qui résultait d'un long processus de consultation avec les services pour déterminer les actions permettant de réduire l'impact climatique de la commune.

Le plan climat comprend plus d'une centaine d'actions réparties entre les cellules. J'espère que près de la porte on entend bien aussi, avec les objectifs fixés pour 2030 et 2050.

Les questions que vous aviez posées, je les reprends.

1. Point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan climat. Comment se déroule la coordination entre les différents services ?

En ce qui me concerne, la phase de mise en œuvre a débuté en janvier 25 et est pilotée évidemment par le coordinateur du plan climat au sein du service climat. Cette mission, comme vous le savez, a été placée sous ma compétence et bénéficie d'un subside de Bruxelles environnement. Le plan est structuré en période triennale, la première couvre les années 25 à 27.

L'objectif de cette première période, c'est notamment de consolider les outils de gouvernance et de suivi et de mise en œuvre du plan. Un 2nd objectif consiste à renforcer l'équipe du service climat afin de lui permettre d'accélérer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du plan climat.

Dans cette perspective, une chargée de projet environnement climat a été recrutée afin de piloter 2 projets contribuant concrètement à la mise en œuvre des objectifs du plan climat, en particulier dans les domaines de la rénovation énergétique et du renforcement de la résilience du territoire face au changement climatique.

Donc, on ne vous dit pas qu'on va engager des personnes, on vous dit qu'on a mené les recherches, les auditions, examens et qu'on a engagé des personnes pour se faire.

La coordination du plan repose sur 3 structures complémentaires : (i) un baromètre climat chargé d'assurer la transversalité entre les services, (ii) des groupes d'opérationnalisation thématiques jouant le rôle du comité de pilotage et réunissant les membres du collège compétents et les services concernés, (iii) des réunions de travail régulières entre le coordinateur et les services impliqués.

Les 9 groupes d'opérationnalisation reflètent les principales thématiques du plan climat :

- Bâtiment;

Conseil communal du 18 05 2026

- énergie ;
- mobilité;
- marché public;
- économie bas carbone;
- adaptation au changement climatique;
- crowdlending;
- Communication;
- Participation citoyenne.

Je me suis personnellement investi pour que le coordinateur climat soit reçu de manière positive, constructive et dynamique par les différents services et pas reçu comme étant quelqu'un de qui il fallait se méfier « Qu'est-ce que c'est encore ce gars qui va nous demander l'une de l'autre chose ? »

J'avais fait la même chose à la demande de l'Echevin de la santé sur la semaine de la santé et je pense que ça a été une réussite.

De nouvelles réunions ont été organisées en 2026 selon les besoins d'avancement des mesures, la validation politique nécessaire ou les difficultés qui ont pu être rencontrées. Plus de 30 services communaux à ce jour ont déjà été rencontrés individuellement concernant les actions qu'ils mènent.

Les indicateurs de suivi ont été définis pour les actions de la triennale 25-27, tant au niveau des objectifs opérationnels lorsque cela est pertinent qu'au niveau des actions elles-mêmes. Vu le caractère complexe de la collecte des données, celle-ci est prévue tous les 2 ans. Une première phase pilote de collecte des indicateurs est actuellement en cours et se poursuivra durant le second semestre de 2026.

Depuis janvier 25, plusieurs nouvelles actions concrètes ont été engagées, principalement dans les domaines des bâtiments, de la résilience climatique et de la participation citoyenne. Je vous les cite, sans être totalement exhaustif :

- réalisation d'une thermographie aérienne du territoire communal afin de visualiser l'état d'isolation des toitures, en collaboration avec la ville de Bruxelles et la commune de Woluwe Saint Lambert.

Alors on n'a pas pu réussir cette thermographie cette année malgré tous les efforts que j'ai développés et qui ont été couronnés de succès pour obtenir l'accord de la ville de Bruxelles et l'accord de Saint-Lambert, parce que ça nous permettait nous de diminuer le coût considérablement de l'opération puisque notre surface de territoire est beaucoup plus petite. Ce qu'on n'avait pas anticipé, c'est que les services de gestion de l'espace aérien allaient interdire le survol de ces 3 communes pour un motif de colloque européen.

Pourquoi ? Parce que les drones on a peur, les Russes, les interventions, etc, et donc ils ont en dernière minute interdit. J'ai fait des démarches un peu partout, mais ça n'a pas réussi, donc on est déjà en train de remettre

Conseil communal du 18 05 2026

les choses à jour pour l'année prochaine et l'année prochaine, on le fera sans faute, mais on n'a pas la possibilité d'imposer une autorisation de survol alors qu'on n'a pas cette compétence.

- Le lancement de 5 opérations de financement citoyen crowdlending pour des projets de rénovation énergétique et de requalification des bâtiments communaux;
- la réalisation d'un cadastre énergétique des bâtiments de la régie foncière;
- le démarrage du projet Rénov'Ett visant à accompagner les habitants dans des démarches collectives de rénovation énergétique et de partage d'énergies;
- Le lancement du projet européen Res'ETT consacré à la résilience climatique, notamment face aux épisodes de fortes chaleurs;
- La mise en place d'un conseil consultatif du climat, composé de citoyens tirés au sort, qui se réunira pour la 5ème fois le 28 mai prochain afin de finaliser ses propositions à soumettre au collège au sujet de la thématique de la circularité et du réemploi;
- L'adaptation des primes communales à destination des commerces afin de soutenir davantage encore la transition écologique;
- L'organisation d'actions de sensibilisation dans des écoles primaires autour de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Plus de 100 enfants et enseignants y ont participé,
- L'organisation de mini cop scolaire en collaboration avec le WWF à destination des écoles Ernest Richard et Absil;
- La tenue de fresques du climat destinée aux citoyens et une fresque du climat réalisée par le collège.
- L'organisation d'une soirée d'information consacrée au partage et aux communautés d'énergie;
- La candidature au programme "Fonds Jeunesse Action pour le climat" financée par Bloomberg, remportée par Etterbeek et dont la convention est à l'ordre du jour de ce Conseil. Ce subsidie permettra de lancer un appel à Micro-projet subsidié visant à mobiliser les jeunes de 15 à 24 ans. Etterbeek bénéficiera d'un budget de 50000\$.

2. Est-il possible de donner une estimation des budgets prévus dans le cadre de la mise en œuvre des plans climat ?

Les actions prévues dans le cadre du plan climat reposent, pour leur mise en œuvre, sur les différents services communaux compétents dans les thématiques concernées. Dans ce contexte, évidemment, le service climat n'a pas un budget à vous donner, puisqu'il est fondu dans les services qui ne font pas que ça.

Conseil communal du 18 05 2026

Par ailleurs, les moyens mobilisés peuvent prendre des formes variées selon les actions concernées : investissements, fonctionnements, ressources humaines, subside externe, ce qui rend aussi l'exercice de consolidation assez complexe.

3. L'impact en termes de réduction des émissions de carbone est-il suivi? Un état des choses peut-il être communiqué ?

Un bilan énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre au niveau régional est réalisé tous les 2 ans par Bruxelles Environnement, qui procède également à une répartition des données par commune sur la base et différentes clés de répartitions spécifiques : kilomètres de voiries par rapport à l'ensemble de la région, nombre et nature des activités économiques présentes sur le territoire. À ce stade-ci, nous ne disposons pas encore des données qui couvrent la période postérieure à 2023. Bruxelles- Environnement ne dispose pas de données qui couvrent la période de démarrage de notre plan.

La donnée publiée en 2024 qui était relative à 2022, montre que les secteurs résidentiels, tertiaires et les transports représentaient 94% des émissions directes sur le territoire communal. Ce constat justifie les priorités qui ont été retenues dans le cadre du plan climat. Un outil destiné aux communes et basé sur ces données a été développé par le facilitateur Air Climat Énergie mandaté par Bruxelles-Environnement. Sur la base de ce jeu de données, le rythme de réductions observé était de moins 35% en 22 par rapport à 2008. Ces chiffres prennent en compte les émissions directes ainsi que celles liées à la consommation d'électricité sur le territoire. Mais il faut être prudent sur l'interprétation de ces résultats à l'échelle communale, parce que les clés de répartition et de méthodologie de calcul peuvent évoluer et montrer les différences, d'année en année, sans qu'on puisse nécessairement les comparer d'une année à l'autre. Ça a été le cas pour les données publiées en 2025 relatives à l'année 2023, qui présentaient des écarts significatifs par rapport aux données précédentes, en raison peut-être, d'ajustements méthodologiques. Des questions ont été adressées à ce sujet par notre service climat qui est en contact avec Bruxelles-Environnement. D'autres communes aussi, ont soulevé des interrogations similaires. On attend les réponses.

4. De quelle manière le collège entend-il renforcer la transparence concernant la mise en œuvre du plan climat ?

Le plan climat est par nature un plan stratégique évolutif qui s'inscrit dans le moyen et le long terme. Une première évaluation sera réalisée à l'issue de la période 25-27, c'est-à-dire en 2028. D'ici-là, des rapports intermédiaires de suivi et d'avancement des actions pourront être établis pour rendre compte de l'état d'avancement du plan.

Ils ne permettront pas, par contre, de se prononcer de manière complète sur l'impact du plan en matière de réduction des gaz à effet de serre, cet impact ne pouvant être évalué de manière pertinente qu'à plus long terme. Il dépend également de plusieurs facteurs qui échappent quand même, il faut le reconnaître, au contrôle direct de la commune.

Conseil communal du 18 05 2026

5. Sera-t-il possible d'organiser une commission afin de discuter en détail de l'avancement du plan climat dans un soutien d'efficacité tout en garantissant une information et de transparence adéquate à l'égard des conseillers communaux.

On pourra prévoir, par rapport à la 6^{ème} question qui était « Sera-t-il possible d'organiser une commission afin de discuter en détail de l'avancement du plan climat dans un soutien d'efficacité tout en garantissant une information et de transparence adéquate à l'égard des conseillers communaux », le Collège pourrait proposer de présenter régulièrement l'état d'avancement du plan climat au Conseil communal, c'est-à-dire une fois par an selon la modalité et un calendrier qui reste à définir.

J'arrive alors à la 5^{ème} question, mais je crois que c'était cohérent de jumper là-dessus.

6. Le collège a-t-il poursuivi l'analyse de la possibilité d'introduire une évaluation climatique du budget. Est-ce que ce sera discuté en commission ?

Le service climat a analysé l'opportunité de réaliser une évaluation climatique du budget. Bien que cet outil puisse être pertinent dans le cadre de l'évaluation du plan climat, plusieurs questions de faisabilité technique ainsi que de pérennité des projets, en termes de ressources humaines, se posent.

La méthodologie actuellement disponible a été développée par la nomenclature budgétaire française qui diffère de celle utilisée pour les communes belges. Une adaptation comptable importante est donc nécessaire pour mener à bien une telle analyse.

Ensuite, compte tenu des ressources humaines actuellement disponibles au sein du service climat et pour la coordination du plan, il ne paraît pas réaliste de réaliser cette étude en interne pour l'ensemble du budget communal en 26. Il faut évidemment protéger les agents pour que ce problème-là ne prennent pas un temps chronophage qui absorbe l'ensemble de leurs facultés contributives dans le cadre du plan climat. L'intérêt de cette méthodologie réside notamment dans le travail transversal avec les différents services et la répétition régulière de l'exercice. Il n'a donc pas été jugé pertinent de confier cette mission à un prestataire externe. En conclusion, les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un travail pertinent et durable ne sont pas aujourd'hui réunies. On va réévaluer la situation en 2027, en examinant la possibilité d'initier une telle analyse sur les budgets de certains services qui ont été sélectionnés.

Je dois évidemment rendre hommage au prestataire interne du service climat et du plan climat, qui a fait un travail considérable. On n'a pas manqué d'en conférer, de se rencontrer, mais on espère ainsi vous avoir adéquatement éclairés comme promis.

Monsieur Pieterjan Vanden Boer :

Merci pour votre réponse très détaillée.

Je constate que de nombreuses mesures ont été prises, ce qui est positif, et je suis également ravi que certaines de mes propres idées soient désormais mises en œuvre, merci pour cela.

Conseil communal du 18 05 2026

C'est également une très bonne chose que du personnel supplémentaire ait été recruté pour le service Climat, c'était absolument nécessaire. C'est une bonne nouvelle.

Mais plus encore que dans la bonne volonté et les bonnes intentions, je crois avant tout aux chiffres et aux données. Cela vaut également pour les budgets, qui sont indispensables pour suivre l'évolution de l'impact climatique de la commune. Vous soulignez à juste titre qu'il est complexe de donner une bonne image du budget, car celui-ci est réparti entre différents services, ce qui ne facilite pas les choses. C'est précisément pour cette raison qu'il est nécessaire d'utiliser une méthodologie spécifique. Je comprends qu'il y ait des obstacles à l'adaptation de cette méthodologie française au contexte belge. D'autres communes bruxelloises le font, par exemple Saint-Gilles. Je peux également me renseigner sur la manière dont elles s'y prennent concrètement. Bien sûr, l'objectif n'est pas non plus de surcharger les services, mais je pense qu'il peut être intéressant d'avoir cette vision des choses. Et j'attends bien sûr avec impatience de pouvoir aborder en détail, en commission, le suivi du plan climat.

J'avais encore une recommandation concernant plus particulièrement la « thermographie aérienne » : c'est une très bonne initiative, dommage qu'elle n'ait pas eu lieu. Mais il est nécessaire de communiquer à ce sujet suffisamment à l'avance. La dernière fois que cela a eu lieu, j'ai personnellement reçu le magazine « Leven te Etterbeek » dans ma boîte aux lettres alors que l'opération était déjà terminée. Les gens pourraient donc s'y préparer, par exemple en allumant le chauffage pour vérifier si leur isolation fonctionne correctement ou non. Je pense donc qu'il serait utile de communiquer à ce sujet en temps utile si cela devait se reproduire.

Merci beaucoup.

Monsieur le Bourgmestre :

Merci pour votre intervention. Si vous savez nous aider par rapport à ce que font d'autres communes pour implémenter les règles comptables françaises, ce sera avec plaisir évidemment. Et j'ai rencontré à plusieurs reprises le coordinateur du plan et donc on est bien d'accord qu'on relance, d'ores et déjà, l'opération de thermographie parce que derrière ça ce n'est pas du marketing. Derrière ça, ce sera prendre contact avec les propriétaires ou les locataires de toits qui sont rouges pour pouvoir les aider à faire en sorte qu'une isolation soit mise en œuvre. On a perdu un an, mais vraiment, ce n'est pas de notre faute. On ne pouvait pas imaginer qu'une réunion européenne à l'hôtel Sofitel allait entraîner un refus de survol aérien d'un petit avion bimoteur, le « Nord de France », ça, on n'avait pas prévu.

Monsieur le Bourgmestre :

Alors la question d'actualité de Madame Athénaïs Cazalis de Fondouce concernant la modification des statuts de Vivaqua. Vous avez la parole Madame.

Conseil communal du 18 05 2026

Madame Cazalis de Fondouce :

Merci. J'ajoute sur le point précédent que les dates des conseils européens réguliers sont connus un an à l'avance, peut-être pour l'année prochaine, ce sera utile de se renseigner sur les dates.

Monsieur le Bourgmestre :

Mais Madame, les dates étaient connues. Mais est-ce que vous aviez pensé que le fait qu'il y ait un Conseil européen allait empêcher un avion bimoteur français de survoler le territoire. Si vous y aviez pensé, bravo ! Nous, pas.

Madame Cazalis de Fondouce :

Mais je pense qu'il fallait l'anticiper, vu les circonstances actuelles.

Monsieur le Bourgmestre :

Voilà, notre incompétence est démontrée.

Allez, ce n'est pas sérieux, ce n'est jamais arrivé. C'est en fonction des évolutions, des craintes. C'est une évaluation de la menace. Cela n'a jamais été fait dans le passé de cette manière-là. Donc anticiper ça, ce n'était absolument pas possible, d'autant plus que le choix de la date... Vous savez, j'ai travaillé pendant des semaines pour convaincre, et les fonctionnaires, et les échevins, et les Bourgmestres des 2 autres communes pour qu'ils acceptent l'initiative, pour qu'on se mette d'accord, qu'on définisse comment on va faire. Tout ça a pris quand même quelques mois, et quand on y était, qu'on était dans la période froide et qu'on pouvait le faire ; il y a eu cette réunion qui est intervenue, qui était prévue il est vrai, mais de là à ce que cela empêche l'avion de voler dans l'espace aérien, et bien ça, nous, on ne l'a pas anticipé, on le dit clairement.

Conseil communal du 18 05 2026

Question d'actualité de Madame Athénaïs Cazalis de Fondouce concernant la modification des statuts de Vivaqua.

Nous nous interrogeons sur l'absence à l'agenda d'un point concernant la modification des statuts de Vivaqua telle que requise le cadre de la prise de participation régionale dans son actionnariat.

Nous avons compris que les communes bruxelloises doivent se positionner sur cette question avant la réunion de l'Assemblée Générale de Vivaqua du 29 juin 2026. Nous nous inquiétons du fait que si nous ne sommes pas en mesure d'avancer sur ce sujet au Conseil Communal du mois de mai, le prochain Conseil Communal du 29 juin 2026 serait trop tardif.

Merci de vos éclairages sur les prochaines étapes dans ce dossier.



Conseil communal du 18 05 2026

Réponse en séance :

Madame De Fondouce :

Je ne suis pas une spécialiste, mais nous avons été alertés sur la modification nécessaire des statuts de Vivaqua suite à la prise de participation régionale dans l'entreprise.

Et il nous semble que ces modifications de statuts doivent être validées par les conseils communaux des 19 communes bruxelloises avant le 29 juin à la réunion de l'Assemblée générale.

Peut-être que mes informations sont parcellaires mais peut être avez-vous plus d'informations, en tout cas on aimerait qu'Etterbeek puisse donner sa décision avant la réunion de l'Assemblée générale de Vivaqua du 29 juin.

Donc je voulais savoir si c'était quelque chose que vous aviez sur votre radar et s'il fallait qu'on fasse quelque chose à notre niveau.

Monsieur le Bourgmestre :

Je n'ai pas de radar.

Ce n'est pas une question d'aimer que ce soit voté par la commune d'Etterbeek avant le 29, il est évident qu'une modification des statuts d'une intercommunale, dont nous sommes membres, implique que les 19 communes qui sont membres passent en Conseil communal pour le voter, ce n'est pas une question d'aimer ou de pas aimer, ça doit absolument se faire.

J'ai été associé aux négociations qui ont mené à un accord politique qui entraîne une modification des statuts, donc je connais la technique qui était proposée.

La seule chose, c'est que nous avons pris contact avec Vivaqua suite à votre question, ils nous ont indiqué qu'ils avaient envoyé un courrier postal, le 13 mai, juste avant un pont et donc on n'a rien reçu.

Mais on a reçu aujourd'hui après-midi les documents par mail. Voilà la réponse à l'impossible d'être tenue.

en ce qui concerne la modification des statuts, évidemment que ça vous sera soumis, et c'est pour ça que j'avais dit aux interpellants tout à l'heure qu'on avait fixé un conseil plus rapide en juin, ce sera pour Vivaqua.

On n'est pas encore sûr de la date, mais évidemment, on va convoquer un conseil spécial pour qu'on puisse voter avant l'Assemblée générale, ça va de soi.

Voilà.

Madame de Fondouce :

Conseil communal du 18 05 2026

Si vous avez besoin d'aide pour les dates du Conseil européen du reste de 2026 et de 2027, je suis disponible pour vous aider puisque je travaille au secrétariat du Conseil européen. Donc je serais très heureuse et je confirme que la date du 19 mars était bien connue à l'avance, c'est un Conseil européen régulier.

Monsieur le Bourgmestre :

Monsieur Van Bockstal me dit, mais moi je ne travaille pas dans ces instances donc je ne dispose pas des informations de première main mais Monsieur Van Bockstal me dit, que c'était un Conseil urgent suite à la guerre qui avait été fixé et qui n'était pas fixé dans le passé.

Si maintenant vous prenez l'engagement d'informer notre secrétariat de l'ensemble des dates, on croit qu'on les connaît, mais excès de formalisme ne nuit pas, il vous est loisible par mail d'envoyer la liste dès que vous aurez souhaité le faire.

Par rapport à Vivaqua vous souhaitez encore intervenir ?

Donc rassurez-vous, on avait évidemment compris qu'on devait voter en Conseil communal, je l'avais d'ailleurs dit lors de la réunion, avant de pouvoir modifier les statuts.



Conseil communal du 18 05 2026

Question d'actualité de Madame Helena Ruiz Fabra concernant l'impact des manifestations et célébrations liées au Semiquincentennial 2026 sur la gestion de l'espace public et la qualité de vie des riverains.

De nombreuses informations circulent actuellement quant à l'ampleur des manifestations et événements prévus à l'initiative de l'ambassade des États-Unis dans les prochains mois, notamment dans le cadre des célébrations du Semiquincentennial prévues le 4 juillet 2026.

Dans ce contexte, le Collège a-t-il été saisi de demandes spécifiques de la part de l'ambassade, de la Ville de Bruxelles, de Bruxelles Environnement ou d'autres autorités compétentes concernant l'organisation, l'encadrement ou la sécurisation de ces événements ? La commune a-t-elle, de son côté, pris des initiatives particulières en anticipation de ces manifestations et célébrations ?

Par ailleurs, alors que les riverains du quartier font déjà face à une pression croissante liée à la multiplication des événements, restrictions de circulation et dispositifs de sécurité, comment le Collège entend-il concilier les impératifs de maintien de l'ordre avec la qualité de vie des habitants ? Des concertations sont-elles prévues avec la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement afin d'anticiper l'impact de ces événements sur l'espace public et le quotidien des habitants ? Des mesures spécifiques sont-elles envisagées afin de limiter les nuisances et l'impact sur les riverains ?



Conseil communal du 18 05 2026

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Oui je ne sais pas si là aussi vous disposez peut-être Madame d'informations plus spécifiques vu vos fonctions européennes mais en tout cas, on va vous livrer l'état actuel de notre information.

Le premier contact avec le personnel de l'ambassade des États-Unis, on ne sait pas encore bien où elle va s'installer, mais enfin chacun a son opinion là-dessus, a eu lieu fin 2025. On les a réorientés pour partie vers la ville de Bruxelles puisque vous n'êtes pas sans savoir que nous partageons le territoire du parc du cinquantenaire avec la ville de Bruxelles.

Pour ceux qui l'ignorent, la partie etterbeekoise commence à la fin de l'avenue de Tervuren reprend la fontaine, les parterres autour de la fontaine, l'escalier qui monte jusqu'au à l'océan pavé, et encore 20 mètres à peu près de cette esplanade en pavé, après, c'est la ville de Bruxelles.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les différentes disciplines qui doivent se réunir, que ce soit les différentes disciplines du plan du plan d'urgence.

Beaucoup de discussions ont eu lieu dans les services suite aux différentes sorties médiatiques de l'ambassadeur alors que rien n'était communiqué ou décidé.

Et donc actuellement qu'est-ce qu'on sait ? On ne sait rien de précis, on ne sait rien d'officiel, on sait rien qui soit décidé.

Semble-t-il l'entrée de l'ensemble de l'événement se ferait côté Etterbeek et donc l'ensemble des visiteurs, plusieurs milliers de personnes entreraient côté Etterbeek, devant l'esplanade, devant les grilles et autour de la fontaine.

Ce serait la zone A avec un espace famille avec un stand de 17h00 à 23h30. Il y aurait une privatisation du site, totale ou partielle on ne sait pas, du 26 au 29 juin.

L'esplanade côté ville serait aussi impactée et un drink serait offert au musée de l'autoworld. Un concert serait par la suite prévu.

Des drones qui pourront sans doute voler et un feu d'artifice. Une zone de sécurité devra être déterminée et les feux d'artifice seront lancés côté Bruxelles ville mais aussi depuis le toit des musées. Un gros dispositif policier devra être prévu.

Il avait été toujours pour le survol, envisager qu'un survol de F305 interviendrait, mais ça a été refusé. Ça aurait été quand même particulier que ce soit accepté alors que dans notre petit avion bimoteur n'a pas pu voler, et des hélicoptères avaient été prévus, auraient été refusés également.

Je veillerai évidemment me concerter avec mon collègue Philippe Close.

Un rapport est prévu en concertation avec la ville de Bruxelles à un prochain collège pour l'aspect animation et discipline des plans d'urgence.

Conseil communal du 18 05 2026

Alors ce qui est mignon, c'est que notre nouveau règlement d'occupation des espaces implique un montant d'environ 8000,00€ pour le parking et 2300€ pour le parc.

On ne sait pas si l'ambassade des États-Unis et les États-Unis s'acquitteront du paiement de ces montants.

Un courrier évidemment aux habitants est prévu. Un premier a déjà été distribué. On vous a ainsi livré exactement la totalité de ce qu'on sait à ce jour.

Madame Ruiz Fabra :

C'est très bientôt. Est-il prévu d'en savoir plus avant la date ?

Monsieur le Bourgmestre :

Vous pensez que nous avons une autorité sur l'ambassadeur des États Unis ? Sur le président des États Unis ?

Madame Ruiz Fbara :

Non mais oui sur le territoire.

Monsieur le Bourgmestre :

Vous savez que moi j'étais quand même le seul bourgmestre dans ce pays à prendre un arrêté de police pour les interdire de continuer à installer des clôtures sans permis d'urbanisme, donc ça ne me gêne pas de prendre des initiatives dans le cadre de mes compétences, mais ici les obliger à communiquer les modalités propres à leurs festivités des 250 ans de d'existence des États-Unis, je ne vois pas comment la commune d'Etterbeek peut les forcer à me communiquer plus rapidement, les contacts continuent à être noués avec eux mais je vous ai livré la totalité de ce qu'on sait.

Madame Ruiz Fabra :

D'accord, merci.